



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :

15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, Gisèle JOSEPH, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Stéphanie MICHOT, Odile MARTIN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN, Patricia VILLEMAIN représentée par René SAMUEL, Farid RAHMOUN représenté par Joëlle BLANCHARD

Absent(s) : Marylise BERG-NICOLAS

Secrétaire de séance : Aurélie DURAND

DE_2025_025 - Objet : Budget Primitif 2025 - Commune

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 faite par la commission des finances.

Chaque conseiller a été destinataire, avant le vote, d'une proposition budgétaire pour l'exercice considéré.

Le budget principal 2025 s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : Dépenses / Recettes : 1 853 947,64 €

Section d'investissement : Dépenses / Recettes : 516 283,08 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce budget.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025

Date de réception de l'AR: 17/04/2025

004-210401451-DE_2025_025-DE

A G E D I



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder au vote du Budget Primitif 2025, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 853 947,64 €	1 853 947,64 €
Investissement	516 283,08 €	516 283,08 €

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 10/04/2025

Frédéric DAUPHIN

Aurélie DURAND

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2025
et publié ou notifié
le 18/04/2025

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de réception de l'AR: 17/04/2025
004-210401451-DE_2025_025-DE
A G E D I